

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 2 décembre 2016</b>	<b>N° 2016-681</b>

Convocation du 25 novembre 2016

Aujourd'hui vendredi 2 décembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET à partir de 12h40  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES à partir de 11h10  
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 11h00  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 12h35  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Arielle PIAZZA jusqu'à 10h30  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h50  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h40  
Mme Chantal CHABBAT à Mme Dominique IRIART à partir de 11h46  
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h25  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h20  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h25  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h35  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 11h35  
M. Jacques GUICHOUX à Mme André KISS à partir de 12h10  
M. Pierre LOTHAIRE à M. Nicolas BRUGERE à partir de 12h40  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER à partir de 10h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 2 décembre 2016</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale des Finances et de la commande publique <b>Direction ressources et ingénierie financière</b>	<b>N° 2016-681</b>

---

**Site internet de la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat - Partenariat avec les organismes bancaires - Convention - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**I/ Les enjeux**

La France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre par 4 à l'horizon 2050 afin de limiter le réchauffement climatique. Or, l'habitat constitue le gisement principal d'économies d'énergie sur le territoire national. Ainsi, en 2013, le gouvernement lançait le Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) avec un objectif de réhabilitation de 500 000 logements par an.

Bordeaux Métropole s'inscrit donc dans un cadre national visant à contribuer à la lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique qui prévoit, dans son plan climat énergie territorial voté en 2011, le soutien des travaux de rénovation à un rythme de 2 000 logements par an dans le secteur de l'habitat privé sur la période 2012-2050.

**II/ Déploiement d'une plateforme de la rénovation énergétique**

La déclinaison opérationnelle du PREH s'est notamment traduite par le déploiement de Plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE). Ces plateformes visent à proposer une offre de services à destination des ménages rassemblant l'ensemble des intervenants allant de la conception au suivi des performances après la réalisation des travaux.

La Métropole assistée de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), s'est engagée auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (l'ADEME), partenaire de l'Etat, par délibération du 11 juillet 2014 dans la mise en ligne d'un site internet dédié à la rénovation énergétique de l'habitat privé. Ce site internet constitue le cœur de la réponse de Bordeaux Métropole à la mise en place d'une plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat privé.

Le premier comité de pilotage de la démarche "plate-forme de rénovation de l'habitat privé" qui s'est tenu le 16 juin 2015, a officiellement donné le coup d'envoi de la démarche et notamment permis de fixer un calendrier et un mode opératoire pour la mise en œuvre d'une plateforme métropolitaine de rénovation de l'habitat privé.

Le terme de " plateforme " englobe une série d'actions, d'outils et de partenariats en vue de simplifier la réalisation des chantiers de rénovation, de rendre lisible les aides mises à dispositions des porteurs de projet, de faire converger les dispositifs et initiatives lancés par différents acteurs en faveur de la rénovation énergétique. Ceci, dans l'objectif ultime de massifier les chantiers de rénovation.

Piloté par la Direction de l'énergie, de l'écologie et du développement durable, et véritable clé de voûte du dispositif, le site web a pour objectif de faciliter la massification des travaux destinés à l'amélioration des consommations des énergies dans l'habitat de la Métropole :

- ✓ en se faisant connaître auprès des ménages afin de stimuler la demande (il s'agit là d'un véritable outil de communication),
- ✓ en simplifiant les démarches des propriétaires, notamment le montage des dossiers financiers, et en les orientant vers les dispositifs opérationnels et d'aides existants,
- ✓ en mettant en relation les entreprises qualifiées (maîtrise d'œuvre, travaux) avec les ménages.

Ainsi, la plateforme a vocation à accompagner et à faciliter le passage à l'acte du particulier dans son projet de rénovation en proposant un véritable parcours de service coordonné et adapté aux situations particulières, pouvant porter à la fois sur les volets technique, administratif et financier et s'étendant de l'amont à l'aval du projet : définition et conception du projet, consultation et sélection des entreprises, élaboration du plan de financement, réalisation des démarches administratives, exécution et réception des travaux, suivi des consommations d'énergie.

Le déploiement de cet outil marquera le lancement opérationnel de la communication grand public. Le calendrier prévoit un lancement à l'automne 2016.

Le partenariat de Bordeaux Métropole avec son financeur l'ADEME, court jusqu'à mi 2018, date à laquelle le dispositif devrait atteindre sa configuration optimale et son rythme de croisière, afin de contribuer à la rénovation de 2 000 logements privés par an.

### **III/ La plateforme et ses relations partenariales avec les banques**

Sous l'égide d'Energy Cities (l'association européenne des autorités locales en transition énergétique), Bordeaux Métropole s'est engagée dans le projet Infinite Solutions qui a pour objectif de repenser la question financière des dispositifs dédiés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. A l'issue de ce travail, Bordeaux Métropole souhaite mettre en œuvre un partenariat bancaire.

En effet, la plateforme a également pour objectif d'accompagner les ménages sur le financement de leur projet. Le site internet permettra de simuler le plan de financement du projet, d'étudier la possibilité d'obtenir des aides financières mais aussi de bénéficier d'offres de prêts adaptées afin de faire face au coût des travaux qui resterait à financer. Dans ce dernier cas, le site proposera un premier niveau d'information sur le financement bancaire, accompagné d'outils en ligne (simulateur de prêt, dossier de demande de prêt..).

Aussi, Bordeaux Métropole établira un partenariat avec plusieurs banques, dans l'intention de les stimuler pour qu'elles proposent des conditions compétitives (en termes de durée et de taux etc..) accessibles au plus grand nombre. Dans le cadre de la plateforme, **une convention sera signée avec chaque banque** afin d'acter et d'animer la relation partenariale. Les banques pourront:

- ✓ participer activement aux actions de communication mis en œuvre par Bordeaux Métropole,
- ✓ proposer aux particuliers les prêts nécessaires au financement des travaux destinés à la réhabilitation énergétique de leur logement en complément des autres sources de financement comme l'Eco Prêt à taux zéro (PTZ),
- ✓ présenter sur le site internet une offre bancaire simple, adaptée, attractive et segmentée par typologie de ménages ou nature du projet (primo accédants, individuel, copropriété...) ; les particuliers étant ensuite libres de choisir leur offre,
- ✓ définir avec Bordeaux Métropole les modalités concrètes de leur rôle en tant que banques partenaires et prescripteur de la plateforme de Bordeaux Métropole. Pour ce faire, Bordeaux Métropole développera une offre claire permettant aux conseillers des banques de pouvoir recommander le service de manière simple et efficace aux particuliers,

- ✓ transmettre régulièrement les informations nécessaires au suivi des actions entreprises et des prêts octroyés.

Par ailleurs, la convention devra définir les modalités techniques informatiques: les droits d'accès à la plateforme, les fournitures de pages web et plus spécifiquement, les mises à jour des informations relatives à leurs offres de prêts sur le site.

Enfin, les partenariats bancaires n'entraîneront aucune incidence financière pour Bordeaux Métropole.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2011/0084 du 11/02/2011 approuvant le plan d'actions du plan climat métropolitain,

**VU** la délibération n°2014/0443 du 11/07/2014 actant le déploiement d'une plateforme locale de la rénovation énergétique de l'habitat privé,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux métropole souhaite encourager une véritable massification des travaux de rénovation énergétique par les ménages en leur proposant un parcours de service incluant des offres de financement attractives par des établissements bancaires,

## **DECIDE**

**Article unique** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer les conventions avec les banques partenaires de la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 décembre 2016

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>8 DÉCEMBRE 2016</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>8 DÉCEMBRE 2016</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick BOBET</p>
---	---